

Communiqué de presse – Paris le 7 décembre 2015

COP21 / Energie / Eclairage public / Collectivités locales

Eclairage public : la France, mauvaise élève, peut lancer la dynamique

A l'heure où la France reçoit la COP21 à Paris, elle doit donner des gages d'exemplarité en matière d'efficacité énergétique. La baisse des émissions de gaz à effet de serre passe aussi par une baisse de nos consommations d'énergie.

L'éclairage représente 20 % de l'énergie mondiale. Or, grâce à la LED, la facture électrique pourrait être divisée par trois voire quatre. De nombreuses Etats l'ont déjà compris : **la révolution LED maîtrise les coûts énergétiques sans empiéter sur notre confort au quotidien.**

Les Nations Unies, à travers leur programme pour l'environnement (PNUE), portent, depuis plusieurs années, comme la **Commission européenne**, un discours tourné vers l'avenir avec la promotion d'un éclairage LED durable, efficace et économe en énergie. Au Congrès des maires de France en 2014, **Nicolas Hulot** invitait, quant à lui, les villes de France à convertir leur éclairage public aux LED et détecteurs de présence. Les exemples se multiplient et les grandes métropoles du monde, de Los Angeles à Madrid, ont largement entamé leur modernisation. Peut-on en dire autant du côté français ?

La France reste pour l'instant à l'écart du grand défi de l'éclairage public sobre. Avec **75 % des installations obsolètes**, le gaspillage en énergie se compte en centaines de millions d'euros chaque année. Un surcoût dont les collectivités pourraient largement se passer dans le contexte actuel de baisses de dotations de l'Etat !

La solution LED a déjà fait ses preuves et permet ainsi de réduire de 50 à 80 % la facture électrique en éclairage. « *Aujourd'hui, il existe des solutions permettant de concilier économies, écologie et sécurité en modulant l'éclairage en fonction de la fréquentation d'une rue, en baissant l'intensité lumineuse la nuit, sans parler des possibilités d'utiliser des luminaires solaires dans certains cas* » explique Lionel Brunet, délégué général du Syndicat de l'éclairage. **Un investissement immédiatement rentable. Un gisement inexploité mais qui nécessite une volonté politique forte**

Le Syndicat de l'éclairage se mobilise en ce sens et a lancé une étude interne afin de proposer très prochainement aux pouvoirs publics les outils de financement les plus adaptés aux collectivités. Des collectivités qui « *peinent à trouver les financements nécessaires* », comme le rappelait, il y a quelques jours, le sénateur Jean-Noël Guérini, dans une question écrite au ministère de l'écologie.

« Nous continuerons de solliciter les pouvoirs publics pour faire prendre conscience à toutes les parties prenantes de l'urgence de la situation » conclue le délégué général du Syndicat de l'éclairage.

A propos du Syndicat de l'Eclairage

Le Syndicat de l'éclairage est une organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes, de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur, luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés. Il représente plus 50 entreprises avec autant d'unités de production en France.

Contact presse :

Syndicat de l'éclairage

Inès de Ragueneil : 06 42 42 30 54 - ideragueneil@syndicat-eclairage.com